



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 35540

Texte de la question

M. Jean Launay attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN). Un projet de loi prévoit la création des établissements publics de l'enseignement primaire (EPEP) dotés d'un conseil d'administration, qui se substitue au conseil d'école, au sein duquel ne figureraient pas de représentants des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN). Ainsi, contrairement à ce que son ministère envisageait en mai 2008, il n'y aurait aucune personne qualifiée désignée pour siéger au sein du conseil d'administration. Le rôle déterminant des DDEN auprès des écoles publiques est reconnu par son rôle d'interface entre les différents acteurs de l'école, par son rôle d'incitation, de coordination et de médiation, par la bonne connaissance de l'environnement des écoles, par la vigilance pour le respect de la laïcité... Aussi, il lui demande s'il envisage de permettre à des représentants des DDEN de siéger au conseil d'administration des futurs établissements publics de l'enseignement primaire.

Texte de la réponse

La question du devenir des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) se pose dans le cadre de la proposition de loi sur la création des établissements publics d'enseignement primaire, déposée par trois députés. C'est donc un texte d'origine parlementaire sur lequel le ministre de l'éducation nationale n'a pas encore à intervenir puisqu'il n'est pas inscrit à l'ordre du jour parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean Launay](#)

Circonscription : Lot (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35540

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2008, page 9884

Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1098